



**Le projet d'évaluation EPS 2023 CCF  
Baccalauréat voies générale et  
technologique**

**Numéro de téléphone du bureau de l'équipe EPS du lycée ou de l'établissement : 0594 223694**

**L'équipe des professeurs d'EPS du lycée : Elie Castor**

david.carrer@ac-guyane.fr

Kevin.saulquin@ac-guyane.fr

Mathilde.lallemand@ac-guyane.fr

Aurelie.gittens@ac-guyane.fr

michel.mouillaud@ac-guyane.fr

olivier.izquierdo@ac-guyane.fr

sebastien.asensio@ac-guyane.fr

**SOMMAIRE**

**A) LES TEXTES DE RÉFÉRENCE**

## **B) PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION EN CCF AU BAC DU LYCÉE E.CASTOR**

- 1) LA PROGRAMMATION
- 2) L'ÉVALUATION
- 3) LA NOTATION
- 4) L'ABSENCE AUX ÉPREUVES CCF
- 5) LE CONTRÔLE ADAPTÉ
- 6) MESURES DÉROGATOIRES
- 7) ORGANISATION/COMMUNICATION
- 8) LA COMMISSION ACADÉMIQUE DES EXAMENS EPS

### **ANNEXES**

- ❖ Annexe 1 : Planning de programmation Terminales 2022/2023
- ❖ Annexe 2 : Planning des épreuves d'évaluation de fin de séquence
- ❖ Annexe 3 : Modèle de convocation
- ❖ Annexe 4 : Modèle de liste d'émargement remise de convocation
- ❖ Annexe 5 : Modèle de liste d'émargement présence au CCF

### **DOSSIER ÉVALUATION**

- **Référentiels par CA/APSA**
- cf tribu
  
- **Outils d'évaluation par CA/APSA**

Les outils professeurs et les outils élèves seront disponibles sur le site du LPO Elie Castor : <https://lp-elie-castor.eta.ac-guyane.fr/>

## A) LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Circulaire parue au bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021 relative aux modalités « Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 » ;
- Circulaire n° 2019-129 du 26-9-2019, « Évaluation de l'éducation physique et sportive, organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et référentiel national d'évaluation ».

### Rappel :

« En éducation physique et sportive, l'évaluation certificative s'effectue dans le cadre d'un contrôle en cours de formation (CCF) pour les candidats scolaires ou lors d'un examen ponctuel terminal pour les candidats individuels. Le candidat scolaire est évalué pendant l'année de terminale sur trois épreuves reposant sur trois activités physiques, sportives et artistiques (APSA). La note finale obtenue par le candidat est la moyenne de ces trois épreuves ». **Circulaire du 29 juillet 2021.**

« Le candidat est évalué sur trois épreuves, reposant sur trois activités, qui constituent l'ensemble certificatif choisi par le candidat, afin de valider le degré d'acquisition des attendus de fin de lycée fixés par le programme d'EPS du lycée. La note finale obtenue par le candidat est la moyenne de ces trois épreuves. Pour constituer des ensembles certificatifs de trois épreuves à proposer aux candidats, l'établissement doit tenir compte de plusieurs impératifs :

- les trois épreuves doivent reposer sur trois activités relevant de champs d'apprentissage différents ;
- deux activités au moins sont choisies dans la liste nationale d'activités fixée par le programme. La troisième activité peut être choisie parmi la liste académique ou relever de l'activité établissement.

Pour chaque ensemble certificatif, la totalité de l'enseignement est assurée par le même enseignant ». **Circulaire du 26 septembre 2019.**

## B) PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION EPS EN CCF AU BAC LYCÉE E.CASTOR

L'évaluation CCF en EPS répond à la volonté de respecter les attentes fixées par les textes tout en proposant une EPS équilibrée qui correspond autant que possible aux attentes et aux goûts des élèves en matière de pratiques physiques et sportives.

### 1) LA PROGRAMMATION

Les menus d'activités (*Annexe 1*) proposées aux élèves répondent aux exigences, avec 3 activités issues de 3 champs d'apprentissage (CA) différents. On parle ici ***d'ensemble certificatif*** dont l'enseignement est assuré par le même enseignant. Le regroupement de classes aux mêmes horaires permet de proposer aux élèves jusqu'à 4 menus différents. La liste des différents menus proposés est présentée dans le document « Planning de programmation Terminales 2022/2023 » (*Annexe 1*).

La durée de chaque séquence est de 9 à 10 semaines, ceci correspond à une durée de 18 à 20h dans chaque activité. Celle-ci permet aux élèves de s'engager dans les apprentissages avec des perspectives de progrès.

## 2) L'ÉVALUATION

Pour chacune des épreuves en CCF, l'évaluation concerne les **3 Attendus de Fin de Lycée (AFL)**.

**L'AFL1** est évalué en fin de séquence. Pour cette partie de l'épreuve, une convocation sera remise par le professeur de la classe/groupe aux élèves. L'évaluation sera réalisée par le professeur de la classe/groupe et un autre enseignant de l'équipe EPS du lycée. **Le référentiel de l'activité (validé par la commission académique)**, accompagné par **les outils (Professeurs et élèves)** élaborés par l'équipe EPS (**Cf. dossier évaluation réf et outils**), sert de base à l'évaluation de l'**AFL1** mais aussi des **2 autres AFL (AFL2 et 3)**.

**Un planning d'évaluation CCF (Annexe 2)** présente les dates, les horaires et le lieu d'évaluation des différentes épreuves de fin de séquence, ainsi que le nom des évaluateurs. Ce planning sera affiché dans le lycée au moins une semaine avant le début de chaque session.

**Les AFL2 et 3** sont évalués au cours de la séquence, l'évaluation pouvant être finalisée lors de la dernière séance.

## 3) LA NOTATION

**L'AFL1** évalué en fin de séquence est noté sur **12 points**

Les **AFL2 et 3** sont notés sur **8 points** et c'est l'élève qui choisit la répartition des points entre ces **2 AFL (2/6, 4/4, 6/2)**.

Pour chacune des **3 épreuves en CCF**, une note sur **20** est proposée. La note finale sur 20 résulte de la **moyenne aux 3 épreuves**.

En fin d'année scolaire une **commission établissement** se réunira afin d'établir un **bilan des notes en CCF**. A partir des bilans fournis par chaque professeur, **les moyennes établissement** seront calculées (Générale, Filles, Garçons), elles seront comparées à celles des années précédentes (Etablissement et académique). Pour l'année, les différences de notation entre les différents menus seront aussi examinées, ainsi que les écarts garçons/filles. A l'issue de la réunion un rapport sera établi, il sera présenté par le **coordonnateur** lors de la réunion de la commission académique du mois de juin.

La note EPS fournie par l'établissement n'est pas la note définitive BAC. En effet l'ensemble des propositions de notes EPS d'un établissement est adressé à la **commission académique des examens GUYANE (Cf. Point 9)**. Cette commission est chargée d'examiner les résultats des différents établissements, de mesurer les écarts (entre établissement, garçons/filles, ...). A partir de là, des propositions d'harmonisation sont faites aux membres de la commission qui valident ou non. Une fois ce travail effectué, c'est la CA qui transmettra **les notes définitives EPS** à la DEC.

L'année 2022 étant considérée comme une année transitoire, en conséquence la note EPS sera constituée comme suit :

- Prise en compte des **notes trimestrielles des bulletins de 1ères** (intégrées dans les 5% du contrôle continu).
- En Terminale, prise en compte **uniquement des notes du CCF**, la moyenne du CCF sera affectée d'un coefficient 5, donc les notes trimestrielles ne seront pas retenues. Par contre ces dernières intégrées dans le livret scolaire seront utilisées pour Parcoursup.

A partir de **2023 seules les notes du CCF de l'année de Terminale** permettront le calcul de la note du BAC, celle-ci sera affectée d'un coefficient 6. Les notes trimestrielles des bulletins de 1ère et de Tale serviront pour l'orientation sur Parcoursup.

#### 4) L'ABSENCE AUX ÉPREUVES CCF

Pour l'évaluation de fin de séquence (**AFL1**), toute absence devra être justifiée par la présentation d'un certificat médical présenté au plus tard le jour de l'épreuve ou par un motif impérieux qui devra être validé par le chef d'établissement. L'évaluation des **AFLP2 et 3** s'effectuant au cours de la séquence, c'est l'enseignant de la classe qui s'organisera pour que l'élève soit noté à son retour.

Si cette absence est justifiée, il pourra être proposé à l'élève une épreuve d'évaluation différée. Dans ce cadre, une convocation sera remise à l'élève par son professeur avec le jour, le lieu et l'horaire de l'épreuve de rattrapage. En cas d'absence justifiée prolongée, c'est l'enseignant qui jugera si le temps d'enseignement a permis à l'élève d'atteindre le niveau d'exigence attendue. Si ce n'est pas le cas l'élève sera déclarée inapte pour l'épreuve concernée.

En cas d'inaptitude sur une épreuve, la note sera calculée sur les 2 autres épreuves. Si cette inaptitude concerne 2 épreuves, le candidat sera noté sur une seule épreuve.

L'élève sera déclaré dispensé d'épreuve EPS si l'enseignant considère que les éléments d'appréciation sont trop réduits pour proposer une note.

En cas d'absence non justifiée, l'élève sera noté **0/12** pour cette partie de l'épreuve (AFL1).

#### 5) LE CONTRÔLE ADAPTÉ

Ce contrôle concerne les candidats présentant une inaptitude partielle permanente ou un handicap.

Si des élèves du lycée sont concernés, l'équipe EPS du lycée se réunira pour élaborer des propositions adaptées aux difficultés et possibilités de l'élève.

Dans ce cadre, plusieurs options peuvent s'ouvrir :

- Un ensemble certificatif de 3 épreuves (3 CA différents) dont l'une au moins est adaptée
- Evaluation sur 2 épreuves adaptées relevant de 2 CA différents
- Pour des cas très particuliers, une certification sur une seule épreuve adaptée peut être proposée.

## 6) MESURES DÉROGATOIRES

Celles-ci sont fixées par les textes :

*« Lorsqu'un établissement est, pour des raisons techniques ou matérielles, dans l'impossibilité d'offrir l'une des trois activités retenues dans l'ensemble certificatif, il peut être exceptionnellement autorisé par le recteur à proposer, pour l'enseignement commun en contrôle en cours de formation, deux activités au lieu des trois, après expertise de l'inspection pédagogique. En cas d'impossibilité majeure attestée par les corps d'inspection, de réaliser au moins deux des activités retenues dans l'ensemble certificatif, l'établissement peut demander auprès du recteur l'autorisation d'inscrire ses élèves en examen ponctuel terminal selon les mêmes modalités que celles fixées par l'article 14 de l'arrêté du 21 décembre 2011 modifié ». Circulaire 26 septembre 2019.*

*Si pour des raisons sanitaires liées à la COVID 19, le volume horaire des classes certificatives n'est pas suffisant nous demanderions une dérogation pour évaluer sur 2 CA seulement.*

## 7) ORGANISATION/COMMUNICATION

Le projet d'évaluation EPS en CCF du lycée est présenté au conseil pédagogique puis au conseil d'administration, avant d'être communiqué à l'ensemble de la communauté éducative (direction, vie scolaire, équipe éducative).

### ORGANISATION

- Chaque élève se verra remettre une convocation par son professeur EPS pour l'épreuve de fin de séquence rappelant les règles relatives aux absences et donnant pour chaque épreuve le jour, l'horaire et le lieu.
- Cette convocation (*Annexe 3*) devra être signée par l'élève et les parents, une liste d'émargement (*Annexe 4*) attestera de la réception du document.
- Les évaluations se déroulent sur la ½ journée où les élèves ont cours, sur une plage horaire élargie (4h) pour permettre la mise en place de 2 sessions d'évaluation et la co-évaluation.
- Au début de la séance, les élèves signent la liste d'émargement (*Annexe 5*) attestant leur présence à l'épreuve.

### COMMUNICATION Elèves/Parents

Un dossier contenant la présentation de l'épreuve EPS Certificative, les référentiels utilisés, le modèle de convocation sera à disposition des élèves et parents.

## 8) LA COMMISSION ACADÉMIQUE DES EXAMENS EPS

**La commission académique est présidée par le recteur ou son correspondant, différentes tâches lui sont assignées :**

- Arrête la liste académique des épreuves de l'enseignement commun et le cas échéant des épreuves adaptées ; une déclinaison du référentiel national est élaborée pour chacune de ces activités ;
- Valide les protocoles d'évaluation des établissements publics et privés, notamment les déclinaisons du référentiel par activité, en vérifiant que ces éléments respectent bien le cadre national ;
- Étudie les propositions des établissements afin d'élaborer progressivement une banque d'épreuves pour aider les établissements dans la déclinaison des référentiels nationaux ;
- Harmonise les notes des épreuves du contrôle en cours de formation de l'enseignement commun ;
- Établit un compte rendu des sessions qu'elle transmet à la commission nationale dès la fin de l'année scolaire. Ce document recense les activités choisies pour les épreuves dans l'académie, la répartition et la moyenne des notes des candidates et des candidats selon les activités, les types d'obstacles liés à la conception des épreuves, les évolutions souhaitées, le cas échéant la banque d'épreuves en cours de construction, et tout renseignement demandé par la commission nationale ;
- Publie les statistiques sur les moyennes académiques, leurs analyses et les préconisations qui en découlent.

Ces différentes tâches peuvent conduire à la constitution de sous-commissions académiques, présidées par un membre des corps d'inspection ou un enseignant d'EPS membre de la commission académique. Les sous-commissions instruisent les dossiers et préparent les décisions de la commission académique, seule habilitée à harmoniser les notes.

Le renouvellement des membres de la commission académique se fait par fraction ou totalité tous les trois ans.

Le :

Pour l'équipe des professeurs d'EPS, le(s) coordonnateurs : Signature

Pour l'établissement, le chef d'établissement : Signature et tampon

**Annexe 1 : Planning de programmation et évaluation Terminales 2022/2023**

| <b>Terminale et premières BAC Général</b> |                    |                       |                                      |                                     |                           |                                     |                            |                      |                                 |                                 |                        |
|---|--------------------|-----------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|----------------------------|----------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| <b>classe</b>                             | <b>Professeurs</b> | <b>Seq.1</b>          | <b>ccf</b>                           | <b>Ratt.</b>                        | <b>Seq.2</b>              | <b>ccf</b>                          | <b>Ratt.</b>               | <b>Seq.3</b>         | <b>ccf</b>                      | <b>Ratt.</b>                    | <b>Jour et horaire</b> |
| TGT                                       | SAULQUIN           | Basketball<br>(lycée) | <b>mercredi 30<br/>novembre 2022</b> | <b>Mercredi 7<br/>décembre 2022</b> | Relais vitesse<br>(lycée) | <b>Mercredi 15 février<br/>2023</b> | <b>Mercredi 22 février</b> | Acrosport<br>(lycée) | <b>Mercredi 17 mai<br/>2023</b> | <b>Mercredi 24 mai<br/>2023</b> | Mercredi 10h 12h       |



**Annexe 3 : Modèle de convocation**

LYCEE E.CASTOR, KOUROU, ACADÉMIE DE GUYANE

**CONVOCATION  
AUX ÉPREUVES EPS OBLIGATOIRE DU BACCALAUREAT 2022-2023**

Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Classe :

Vous êtes convoqué(e) pour les épreuves obligatoires d'EPS en contrôle en cours de formation du baccalauréat session 2022-2023 **selon le calendrier ci-dessous**.  
Vous n'êtes libéré(e) de cours que sur la durée de l'épreuve.

Les épreuves de rattrapage auront lieu la semaine du 29 mai 2023 selon un calendrier défini et communiqué ultérieurement. Seuls les élèves ayant fourni un certificat médical d'inaptitude ou justifiant d'un motif impérieux validé par le chef d'établissement concernant le jour des évaluations prévues au calendrier pourront justifier d'un rattrapage. Le professeur de l'élève jugera si la quantité de pratique a été suffisante pour permettre une évaluation différée. Si ce n'est pas le cas, l'élève sera déclaré « inapte » pour l'épreuve concernée.

Toute **absence** à une épreuve devra obligatoirement être **justifiée par un certificat** médical présenté **au plus tard le jour de l'épreuve**, à l'exclusion de tout autre motif, et **remis en main propre à son professeur d'EPS**.

Une **absence non justifiée** à une épreuve équivaut à un **0/12 pour la partie de l'épreuve concernée**.

| MENU :   |      |        |      |
|----------|------|--------|------|
| ACTIVITE | JOUR | HEURE* | LIEU |
|          |      |        |      |
|          |      |        |      |
|          |      |        |      |

*\*Se présenter 30 minutes avant le début de l'épreuve*

P/o : Mr

Signature élève

Signature parent ou représentant légal

**Annexe 4 : Modèle de liste d'émargement remise de convocation**

**LISTE D'ÉMARGEMENT REMISE DE CONVOCATION CCF LYCÉE E. CASTOR**

**GROUPE :**

**PROFESSEUR :**

| <b>NOM Prénom</b> | <b>Classe</b> | <b>ÉMARGEMENT</b> |
|-------------------|---------------|-------------------|
|                   |               |                   |
|                   |               |                   |
|                   |               |                   |
|                   |               |                   |
|                   |               |                   |
|                   |               |                   |
|                   |               |                   |
|                   |               |                   |
|                   |               |                   |
|                   |               |                   |
|                   |               |                   |
|                   |               |                   |
|                   |               |                   |
|                   |               |                   |
|                   |               |                   |
|                   |               |                   |
|                   |               |                   |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**Annexe 5 : Liste d'émargement présence au CCF**

**LISTE D'ÉMARGEMENT ÉPREUVE EPS EN CCF LYCÉE E. CASTOR**

**GROUPE :**  
**CCF1 :**  
**DATE :**  
**HORAIRE :**  
**LIEU :**



|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |